ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

A L'INSTITUT TURGOT

Une manifestation en souvenir des membres de l'Amicale morts pour la Patrie.

Dimanche matin, à 11 heures et demie, les membres de l'Amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot se sont réunis pour inaugurer une plaque commémorative destinée à perpétuer le souvenir des anciens élèves tombés à l'ennemi.

M. Lehoucq, inspecteur technique, et M. Lambert, directeur de l'école, et plusieurs membres du Comité de patronage, s'étaient fait excuser de ne pouvoir assister à cette solennelle manifestation.

Outre une délégation d'élèves de l'école, et de nombreux membres de l'Association, étaient présents: M. le docteur Dupré, adjoint au Maire; M. Prot, inspecteur primaire; M. Gautier, délégué cantonal; M. Georges Sellier, président de la Fédération des Amicales; M. Napoléon Lefebvre, professeur; MM. Wibaux, B. Delachapelle, M. Bataille, membres au Conseil de perfectionnement; M. Gaston Duburcq, président de l'Amicale Turgot.

Celui-ci prononça quelques paroles pour rappeler le souvenir des élèves et faire connaître leur conduite pendant la guerre. Il signala qu'il y avait eu plus de 600 membres mobilisés, 70 officiers, 150 sous-officiers, 19 légions d'Honneur, 28 médailles militaires, 151 croix de guerre, 200 grands blessés, 300 citations; enfin 108 tués dont les noms sont gravés sur un marbre dans la cour de l'école.

M. le docteur Dupré prit ensuite la parole pour faire l'éloge du patriotisme du personnel enseignant.

Enfin M. Napoléon Lefebvre prononça un magistral et émouvant discours, dont l'auditoire fut impressionné. Il salua les morts et les montrant en exemple, termina par ces mots: « Vous avez bien mérité, non seulement de la patrie, mais de toutes les patries. »

VOL DANS UNE USINE

Une plainte de M. Pollet, industriel, rue de Beaumont, la nommée Gabrielle Laurent, 18 ans, soigneuse, demeurant à Hem, rue du Petit-Lannoy, Maison Deldalle,6, a été arrêtée pour vol de bobines de laine.

Elle sera transférée à Lile aujourd'hui.

UN VOL A L'ESBROUFFE

Samedi soir, à 5 h. 1/2, à la descente du tramway, Place de la Liberté, une dame a été victime d'un vol à l'esbrouffe. Grâce à un dévoué citoyen, M. Louis Nys, menuisier, à Leers, et aux pompiers de service à la caserne du Boulevard Gambetta, le malfaiteur, auteur de ce délit, a pu être arrêté.

C'est un nommé Alois Lavergne, sujet belge. Le manchon réticule dérobé a été retrouvé, mais vide de ce qu'il pouvait contenir.

Il serait désirable que la dame qui a été victime de ce vol, se fasse connaître et se présente au plus tôt au commissariat de police du 3e arrondissement, Place Ste-Elisabeth.

ON DANSE SANS PERMISSION

Les nommés Gustave Bostyn, 29 ans, cabaretier, Grande-Rue, 215, et Vanden Hemel Marie, 32 ans, cabaretière, rue des Longues-Haies, 347, ont été pris dans la soirée de dimanche faisant danser sans autorisation dans leur établissement.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : eau de Javel et brosses ; beurre demi-sel, 14 fr.50 le kilo ; fromage Hollande et Chester, 9 fr. le kilo.

Vin rouge le litre, 1 fr. 60, par personne : mardi 20 de 8 h. à 11 h., 12, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 11, jaunes et vertes.

SOCIETE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE DE TIR ET PREPARATION MILITAIRE « LA ROUBAISIENNE ».

Les épreuves du certificat de préparation militaire ont été un nouveau et brillant succès pour la société municipale « La Roubaisienne ».

Aux examens du C.P.S.M., qui eurent lieu à son local, les 11, 12 et 13 janvier, sur 42 candidats qu'elle présentait, 39 furent admis, dont six figurent parmi les 12 premiers : 2, 4, 6, 9, 10 et 12.

Les sociétaires dont les noms suivent passèrent les dits examens avec succès : Deklieque A., Perche P., Parent H., Prouvost H., Mallassoux J., Carpentier P., Lepoutre M., Lebeau J., Lemaître P., Wardavoir, Delrue A., Masquelier, Janssens Ch., Delcoigne A., Janssens J., Deramme R., Hottelaert, Delcroix, Sœns A., Dupuis G., Beurain E., Deffrennes A., Dewaele, Duquesnoy, Renard J., Cau R., Sœnens E., Motte E., Durieux A., Tiberghien J., Petit A., Braie E., Deneaux M., Vandamme, Hilero G., Leclercq, Bove M., Decorte P., Declercq F.

Nos félicitations pour ce superbe résultat à M. J. Piesvaux, ainsi qu'à ses adjoints, MM. Mayeux G., Masurel et Diégère.

Le comité de « La Roubaisienne » informe les jeunes gens des classes 1921 et 1922 que l'inscription pour la préparation militaire est reçue dès à présent au local de « La Roubaisienne ». Prière de s'adresser à M. J. Piesvaux, les mercredi et vendredi, vers 19 heures et demie.

SECOURS MUTUELS

L'« Union des sociétés de secours mutuels de Roubaix et ses cantons » a approuvé, dans sa réunion de dimanche dernier, le compte de gestion du Conseil d'administration de la Pharmacie mutualiste réouverte en septembre 1919 au numéro 13 de la rue des Champs. Elle accepta le choix d'un excellent préparateur, qui viendra renforcer le service déjà trop chargé de l'officine. Elle nomma ensuite ses délégués pour le service intérieur des caisses de la Maternité, de la réassurance et du Sanatorium mutualiste.

Après avoir épuisé son ordre du jour, elle manifeste son contentement de la distinction obtenue par M. Edouard Duquenne, président de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix et sur la proposition de son président, M. Ed. Degand, elle envoie ses plus vives félicitations au nouveau chevalier de la Légion d'honneur, M. Edouard Duquenne.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

A la Mairie de Tourcoing, salle des Fêtes, le mercredi 21 janvier 1920 :

Secteur 9, cartes grises, de 8 heures et demie à 11 heures et demie ; cartes roses, de 2 heures à 4 heures et demie : 1 et 2 personnes, 100 kilos pour 11.50 ; 3, 4 et 5 personnes, 150 kilos, 17.25; 6 et plus, 200 kilos, 23 fr.

On est prié de bien se conformer aux instructions.

La Vie Artistique

« CARMEN » A L'HIPPODROME

Dimanche dernier, la salle de l'Hippodrome était comble. Le succès paraît avoir été grand et les applaudissements sincères. Mlle Alice Daumas est non seulement une très réelle Carmen, mais encore une artiste originale qui a bien raison, à notre avis de ne pas se soucier de la tradition, Mlle Feldy, touchante dans le rôle de Mikaela et MM. Chénieux et Nucelly, dans ceux de don José et d'Escamillo, chacun très « à sa place », complètent le quatuor principal de la pièce.

Il serait à souhaiter que nous eussions souvent à applaudir de ces œuvres fortes de nos grands maîtres. Les énergies accumulées en elles, la vie intense et profonde qui s'en dégage, si l'on veut voir un peu au-delà de la plastique superficielle, sont des plus propres à stimuler les énergies effectives qui sommeillent en nos âmes aveulies. Car, ce qui manque le plus à la société contemporaine, ce n'est pas tant la faculté et la force de raisonner, c'est surtout celles d'aimer. Et l'art, phénomène essentiellement social, et, parmi tous les arts, le plus accessible, le plus populaire de tous, le théâtre, est bien l'école d'éducation psychologique la plus propice, mais à cette conditions — la seule — qu'il soit vraiment artistique. Et CARMEN en est un heureux exemple.

NOUS APPRENONS que M. THAON, propriétaire depuis 30 ans de l'Hôtel du Prénix, place de la Gare, vient de reprendre l'Hôtel des Reignaux et son Annexe, place des Reignaux. Nous sommes persuadés que la fidèle clientèle de ces trois établissements continuera à donner sa confiance à M. THAON et d'autre part elle y trouvera comme avant des repas très soignés et un personnel dévoué.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Maurice Lutz, rue Decrême, 183. — Marie Déaspré, rue Soubise, 36. — Simone Marx, rue de l'Alma, 62. — Lucien Kockelberg, rue d'Alger. — Marcel Fontaine, rue Fontenoy. — Suzanne Flipo, boul. de Strasbourg, 76. — Augustin Mora, rue des Fondeurs. — Hector Hostens, rue Decrême. — Louis Decoinck rue de Condé, 19. — Raymonde Delette, rue de Lille. — Julia Gaillard, rue Saint-Antoine, 34. — Irène Vanaanegheni, rue Vallon, 30.

Décès. — Achille Bruloie, 7 ans, rue Blanchemaille, 37. — Philomène Bettremieux, 69 ans, boulev. de Reims, 135. — Jean Seys, 5 mois, rue Sainte-Elisabeth. — Catherine Verbrugghe, 47 ans, rue Pevrot, 14. — Léonie Gyselinck, 36 ans, Grande-Rue, 333. — Sophie Barbotte, 80 ans, rue Blanchemaille, 37. — Félicia Sehadet, 72 ans, rue Voltaire, 25. — J.-Bte Jeanseny, 71 ans, Hospice civil. — Mort-nés, 2.

TOURCOING

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Le public est avisé que le service des dommages de guerre de la mairie se chargera de la suite à donner aux décisions de conciliation rendues par les commissions cantonales de dommages de guerre.

Quinze jours après que la commission aura rendu sa décision, les intéressés auront à solliciter du greffe de cette commission, place Notre-Dame, n. 5, le procès-verbal de conciliation. Ils l'apporteront au Service des dommages de guerre de la mairie (salle des fêtes), qui demandera pour eux les titres de paiement correspondants.

* *

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc : mardi 20 janvier, de 8 heures et demie à midi, 16.151 à 16.200. (Le bureau est fermé l'après-midi). Mercredi, 21 : de 8 heures et demie à midi, 16.201 à 16.250. (Le bureau est fermé l'après-midi).

Le prestataire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

Pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Keppel Henri, 41 ans, maréchal-ferrant, domicilié à Meunin, Quai de la Lys, 18, a été arrêté au 1er arrondissement.

Il sera déféré au Parquet.

ECLAIREZ, S. V. P.

Contravention pour défaut d'éclairage a été dressée contre M. Pierre Claeys, 38 ans, voiturier; Roubaix, rue Milton, 22, et M. Adolphe Leroux, 26 ans, marchand de journaux, à Croix, rue Beuquet, 6.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

DOIGT DANS L'ENGRENAGE. — A l'usine François Masurel frères, un fileur, Jean Lepers, 33 ans, demeurant 47, rue de Strasbourg, a eu l'extrémité de l'auriculaire droit prise dans l'engrenage de son métier. Il en résulte l'arrachement de l'ongle et une plaie jusqu'à la seconde phalange.

UNE CHUTE. — Le 15 janvier dernier, à la coopérative « la Fraternité », un boulanger, Jules Delplancke, 42 ans, demeurant 713, rue de Gand, est tombé sur l'angle d'un pétrin et s'est fait une contusion au thorax.

Théâtre municipal

DIRECTION A. SAUTARA

Jeudi 22 janvier (soirée à 8 h.). L'ATTAQUE DU MOULIN, opéra en 4 actes d'Alfred Bruneau, avec le concours de Carbellery, de l'Opéra, M Boudel de l'Opéra de Nice ; Mlle Blanche Semet, du Théâtre Lyrique.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Emile Farvacque. — Germaine Petipas.

Décès. — Gabriel Dassonville, 2 mois, rue de la Boule-d'Or, 50. — Albert Cloedt, 3 ans, rue Ingres, 47. — Marie Millescamps, 52 ans, rue du Pont-Rompu, 69.

Autour de Roubaix-Tourcoing

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE CAMBRIOLAGE DRAMATIQUE

Dans le courant de la journée d'hier, M. le juge d'instruction Glorian a interrogé Mlle Vérin, dont le frère tua d'un coup de revolver un cambrioleur anglais dans les circonstances que nous avons relatées.

Mlle Vérin a confirmé en tous points les dépositions déjà reçues sur cette affaire.

Une ordonnance de non-lieu va être rendue au bénéfice de M. Vérin.

LILLE

Une histoire à dormir debout

ROCAMBOLESQUE ODYSSEE D'UN BAILLEULLOIS

C'est une bien singulière aventure que celle dont M. Emile Batteux, 25 ans, cantonnier à la Compagnie du Chemin de fer du Nord et domicilié à Bailleul, prétend avoir été la victime.

Venu dimanche à Lille, en possession d'une somme de 700 francs, afin d'y faire l'acquisition d'un vélo, M. Batteux n'ayant pu encore arrêter son choix, se trouvait vers 17 heures 30, au parvis Saint-Maurice.

Tout à coup — c'est le cantonnier qui le raconte — quatre individus, sortis de on ne sait où, bondirent vers lui, l'assaillirent et l'ayant terrassé, lui firent respirer du chloroforme...

...Et M. Batteux s'endormit d'un profond sommeil...

Lorsque, vers minuit, il se réveilla, le malheureux constata qu'on lui avait chipé ses bottines, sa casquette des dimanches, ainsi que son portefeuille contenant les 700 francs, dont il est question plus haut, son portemonnaie renfermant 10 francs, un permis de circulation Lille-Bailleul, etc., etc...

Indigné, le cantonnier se précipita vers le commissariat de la rue de Fives, où sa mésaventure jeta l'effarement parmi les agents de service de nuit.

Cependant, ayant été interrogé par M. le commissaire de police Desbordes, M. Batteux ne put lui fournir un emploi de son temps bien exact, ni indiquer chez quels marchands de cycles il s'était rendu en vue de faire l'acquisition d'une bicyclette...

L'enquête sur cette bizarre affaire continue.

La crise des logements

L'OUVERTURE DU BUREAU SPECIAL DE LA MAIRIE

Dans notre numéro de dimanche, nous signalions qu'un bureau des logements allait être ouvert, lundi, à la mairie (conformément à une instruction ministérielle du 3 janvier 1920), où seraient reçues les déclarations de logements vacants.

Toutefois, à la fin de la première journée, il apparaissait comme peu probable que le répertoire des déclarations tenu à la disposition du public, soit jamais rempli; le bureau en question n'ayant, hier, reçu en tout et pour tout qu'une seule déclaration.

Le logement libre se trouve rue Chateaubriand. S'adresser au propriétaire 13, rue d'Hobach. Avis aux nombreux amateurs.

Un équipage s'emballe

IL FAIT DE LA CASSE ET BLESSE UNE PERSONNE

Dans la matinée de lundi, vers 11 heures et demie, un cheval aveugle et un mulet, attelés à un chariot à quatre roues, que conduisait M. Paul Destombes, cultivateur à Carvin, passait rue d'Arras.

Ayant pris peur de l'arrivée d'un car, les animaux s'emballèrent. Ils allèrent ainsi se jeter sur un pylône des tramways, à l'angle de la rue de la Plaine et le brisèrent.

Au passage, ils pulvérisèrent des vitres aux numéros 115, 117 et 119 de la rue d'Arras, puis renversèrent Mme Debaene, 56 ans, ménagère, demeurant 1, rue de Condé.

Relevée par des passants, la vieille dame fut conduite place Vanhœnacker, où elle reçut les soins du docteur Verhaeghe. Le praticien releva de multiples contusions sur le corps de la malheureuse femme, qui dut être transportée à l'hôpital de la Charité. Le chauffeur d'une auto de passage voulut bien s'en charger.

Le conducteur du chariot put enfin arrêter son attelage, mais il était un peu tard, le mal était fait.

AUX SŒURS DE CHARITÉ
RUE ESQUERMOISE LILLE
Manteaux-Robes-Costumes
TOUJOURS LES DERNIÈRES CRÉATIONS
ÉLÉGANCE — SOLIDITÉ — PRIX MODÉRÉS

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Sous un Mongy

UNE FEMME A UN PIED COUPE PAR LE TRAMWAY

Un grave accident s'est produit lundi au Nouveau-Boulevard, à hauteur de l'avenue Saint-Maur, vers 4 heures de l'après-midi.

Une jeune femme de 30 ans, Mme Thérèse Philippo-Delmotte, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, descendait à un arrêt du Mongy, tenant un enfant dans les bras.

Que se passa-t-il exactement, on ne le sait encore, mais toujours est-il que Mme Philippo-Delmotte ayant trébuché en arrivant sur le sol, fit une chute. Celle-ci fut si malheureuse que la pauvre femme eût un pied engagé sous l'une des roues du tramway, qui se remettant en marche, le lui sectionna.

Averti par les cris qui s'élevèrent, le wattman stoppa. Relevé par des voyageurs, la victime de ce pénible accident fut transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, où l'on jugea une opération urgente.

L'état de Mme Philippo-Delmotte est assez grave, la jeune femme ayant perdu beaucoup de sang par son horrible blessure.

MARCQ-EN-BARŒUL

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme Germaine Malaquin, épouse de M. Joseph Tourneaux, décédée le 19 janvier 1920, dans sa 27me année.

Ses funérailles auront lieu le jeudi 22 courant, à neuf heures et demie.

L'assemblée à la maison mortuaire, 71, rue Nationale, à neuf heures et demie.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le mardi 20 courant, à sept heures et demie.

LOOS

ON REPECHE UN CADAVRE. — Hier matin, à 9 heures 10, quai de l'Ouest, on a retiré de l'eau le cadavre de Mlle Louise Billet, 17 ans, bambrocheuse, à l'usine Thiriez, et demeurant chez ses parents, rue d'Emmerin, cité Cinez, 20, au Faubourg de Béthune. Le commissaire de police de Loos a procédé aux constatations d'usage. Il s'agirait d'un suicide.

FACHES-THUMESNIL

AVIS. — Les personnes qui auraient des doutes sur la pureté de leurs eaux servant à l'alimentation doivent en faire la déclaration à la Mairie.

SAINGHIN-EN-WEPPES

CHOMAGE. — Le Percepteur de Fournes a l'honneur d'informer les habitants de Sainghin que le chômage sera payé lundi 26 janvier, à neuf heures du matin, dans l'ordre suivant :
1. Etrangers ; 2. Habitants de Sainghin.

Les personnes qui ne se présenteront pas à cette date seront considérées comme non nécessiteuses et rayées de la liste.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT TEXTILE DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Aux Manutentionneurs et Magasiniers des Fabricants et Maisons de Négoce. — Une réunion générale des ouvriers magasiniers et hommes de peine des Fabricants et Maisons de négoce aura lieu mercredi prochain, 21 janvier, à 7 heures du soir, au local du Syndicat Textile, à « La Paix », 73, boulevard de Belfort.

Ordre du jour. — La question des salaires.

SYNDICAT DU BATIMENT

Les ouvriers paveurs et aides sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 21 courant, à 6 heures du soir, à la Bourse du Travail, 78, Boulevard de Belfort.

Avis aux Syndiqués

Sur la demande de nombreux syndiqués la Bourse du Travail vient de prendre la décision suivante :

Tous les syndiqués appartenant à un des syndicats adhérents à la Bourse, pourront assister **avec plusieurs personnes de leur famille** aux représentations théâtrales qui auront lieu, à la Coopérative « La Paix », la semaine prochaine, du lundi 26 janvier au dimanche 1er février inclus.

Les syndiqués pourront se présenter avec leur carte confédérale à partir de ce jour au bureau de location, chez Lefebvre, 76 bis, Boulevard de Belfort. Ils **pourront avoir plusieurs tickets** moyennant le prix très réduit **de 0 fr. 80** par place.

Rappelons que durant toute la semaine théâtrale, le Cercle Dramatique interprêta la magnifique et émouvante pièce de M. Kistemaker, L'EMBUSCADE du répertoire de la Comédie Française.

Nous devons aussi ajouter que pour l'interprétation de cette pièce, le Cercle Dramatique s'est assuré en dehors du concours de tous ses artistes habituels le concours de M. LEVIN POULIN, l'excellent artiste dramatique roubaisien et celui de Mme VASSEUR des théâtres de Bordeaux et de Constantine.

Les syndiqués sont invités à ne pas attendre jusqu'aux derniers jours, pour prendre leurs tickets.

La Bourse du Travail.

A LILLE

La Convention entre les Entrepreneurs de Déchargement et les Ouvriers dockers de Lille.

L'Union syndicale des ouvriers des transports de Lille et environs nous communique l'accord suivant :

« Entre les soussignés :

» Le Syndicat des transports (section des dockers de Lille) représenté par ses délégués d'une part et Messieurs les entrepreneurs de Manutentions des Docks de Lille, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Pour le déchargement des bateaux le travail se fera à la tâche.

Travail à la grue. — Benne Cadée : 6 hommes pour le charbon à raison de 0 fr. 85 la tonne ;

Benne piocheuse : 4 hommes, travail à la journée ;

Journée normale de 8 heures, pouvant se trouver augmentée en cas d'accidents où pour une autre cause indépendante de la volonté des parties, attendu que la journée ne pourra, dans tous les cas, excéder 10 heures sans augmentation : 25 francs.

1 Benne piocheuse : 4 hommes.
2 Bennes piocheuses : 6 hommes.

Basculeurs. — Tarifs suivants :

Jusqu'à 25 tonnes, 15 francs ; de 20 à 30 tonnes 17 fr. ; de 30 tonnes et au-delà, 20 fr.

Les prix sont les suivants pour les déchargements des bateaux, prix acceptés en commission mixte le 19 septembre 1919. La tonne

Charbon : mise à quai ou au tombereau, 2,50 ; charbon en panier ou en voiture, 2.50 ; gravier en panier ou en voiture, 2,50 ; sable en panier ou en panier, 2,50 ; terre de pipe en voiture, 2,50 ; pulpe en voiture, 2,75 ; macadam à quai ou en voiture, 3 ; charbon mis en sac ou en voiture, 3 ; boulet en sac, 4,50 ; boulets au panier, 3,50 ; briquettes au panier, 3,50 ; biquettes à la main, 4,50 ; chicorée en voiture, 2,50 ; sel de soude en voiture 3,25 ; brique, 3 ; chaux en tombereau ou en voiture, 3 ; bois en voiture, 3,50 ; bouleaux, 3,50 ; graines en vrac, 3,50 ; graines en sacs, 2,75 ; plâtre au panier, 3 ; ciment en sacs, 3 ; chaux en vrac, 4 ; sel de table en sacs, 2,50 ; sel de table en vrac, 3 ; pavés au tombereau, 2,50 ; pavés en wagonnets, 2,50 ; empillage de pavés, 2,25 ; sel de potasse en paniers, 4 ; terck (goudron), 3 ; tourteaux en sacs, 2,50 ; graines de lin, 3 ; fécules, 2,50 riz en sacs, 2,50 ; sucre en sacs, 2,50 ; carreaux, le mille, 15 ; tuiles, la tonne, 7,50 ; engrais en sacs, 2,50 ; engrais en vrac, 3 ; phosphate, 2,50 ; farine, 2,50 ; salpêtre, 2,50 ; carbure en voiture, 2,50 ; mitraille en fonte, 3 ; béton, 3 ; son en vrac, 4 ; son en sacs, 3 ; eau minérale (Vittel, etc.), le mille, 9,50, ou 0 fr. 50 la caisse, longueur à disculer.

Pour toutes ces marchandises, le tarif était pour la mise à quai ou en voiture.

Pour longueur supplémentaire et à partir du 11e mètre de quai, c'est dans tous les cas 0 fr. 125 d'augmentation tous les cinq mètres.

Pour toutes les marchandises non prévues au présent accord, il sera passé des accords en particuliers entre les patrons intéressés et le Syndicat des ouvriers du transport.

DISPOSITIONS GENERALES

Arbitrage. — Pour prévenir ou atténuer les effets des discussions sur les chantiers, les retards et les arrêts, les employeurs et le Syndicat des transports (section des Dockers) désigneront chacun de leur côté un membre (avec un suppléant en cas d'empêchement du membre effectif) qui aura la qualité d'arbitre et décidera sur les lieux mêmes ou un autre endroit ou moment, mais dans la même journée, sur tous les cas qui se présenteront ayant trait à l'exécution des travaux et à leur bonne marche. Toutes les contestations seront soumises à ces arbitres et tranchées par eux. La discussion qui interviendra sera finale. En cas de désaccord des arbitres, le différend sera soumis à un tiers arbitre qui jugera à un moment à sa convenance sur pièces, document ou rapport verbal ou écrit des premiers arbitres.

En attendant la décision du tiers arbitre, les travaux seront à reprendre sans désemparer sur ordre des premiers arbitres, tous droits réciproques réservés.

Les ouvriers et les employeurs s'engagent à se soumettre aux décisions des arbitres et du tiers arbitre.

La présente convention entre en vigueur à partir du 24 novembre 1919. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation avec préavis de trois mois avant son échéance.

La délégation patronale,
Pour l'Association charbonnière
Ch. DELATTRE-LEMARGE

La délégation ouvrière,
H. LOBERT, L. DE PESTELE,
L'inspecteur divisionnaire : BOULIN.

REUNION DES DOCKERS, mercredi 21 janvier 1920, à 5 heures du soir. Réunion chez Philippaert, 13, Quai Vauban.

Ordre du jour : 1. Contral. — 2. Nomination de 2 délégués. — 3. Inspecteur du travail et gaz de Wazemmes, mesure à prendre.

Le secrétaire, H. LOBERT.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

EMPLOYES

Section des Magasins. — Groupe des Galeries. — Réunion générale mardi 20 janvier, à 7 heures, salle du premier étage, Bar de l'Echo, Grande-Place.

Ordre du jour important. — Présence indispensable.

GAZIERS ET ELECTRICIENS. — Il est rappelé aux délégués des travailleurs du gaz et de l'électricité que l'assemblée tenue dimanche à la Bourse a décidé que vous réunissiez à son désir de constitution d'un syndicat unique en vous réunissant MARDI, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail, à l'effet d'en étudier les moyens.

Les secrétaires des syndicats intéressés sont priés d'assister à la réunion.

MERCREDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section du gaz. — Assemblée pour tous les ouvriers du gaz au siège, rue de la Clef, 32, à 6 heures le mercredi 21 janvier. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

EMPLOYES

Groupe de la Quincaillerie. — Réunion générale mercredi 21 janvier, à 7 heures, au siège du Syndicat, 28 rue de Fives.

Ordre du jour : Vie chère et revendications. — Retraites.

HABILLEMENT

Syndicat des Coupeurs en Confections de Lille et environs. — Réunion de la commission administrative mercredi 21 janvier, à 6 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour très important.

Vendredi 23 janvier, à 6 h. 1/2 précises, réunion générale au siège de la Bourse du Travail, 186 bis rue de Paris.

Ordre du jour : « Renouvellement général de la commission administrative et referendum ; extrême urgence ».

Le Secrétaire : A. COUROUBLE.

PRESSEURS ET PRESSEUSES EN CONFECTION DE LILLE ET ENVIRONS. — Les membres de cette organisation sont invités à assister à la réunion générale de leur syndicat, laquelle aura lieu le mercredi 22 janvier 1920, « A la Ville de Bruxelles » 19, rue du Molinel, Lille, à 6 heures 30 précises du soir.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux des réunions précédentes. — Renouvellement partiel des commissions diverses. — Plusieurs questions du plus haut intérêt corporatif y seront discutées.

NOTA. — Vu les délibérations importantes à prendre en cette réunion, la présence de tous les membres est indispensable.

Le Secrétaire : Oscar BLANDEL.

Les membres administrateurs et commissaires du Syndicat des Presseurs sont conviés à la réunion de la Commission administrative, qui se tiendra chez le camarade Emile Depauw, 64, rue Henri Kolb, à 6 heures du soir, le mardi 20 courant.

JEUDI

EMPLOYES

Section des Auxiliaires de l'Etat. — Groupe du Centre de réforme de Saint-André. — Réunion générale jeudi 22 janvier, à 6 heures, salle du premier étage, Bar de l'Echo, Grande-Place.

Le Secrétaire : A. RAUX.

SYNDICAT DES MARCHANDS AMBULANTS, etc. — Assemblée générale le jeudi 22 janvier, à 6 heures du soir, salle de l'« Union de Lille ». Création de la section des marchands des « quatre-saisons ». Des questions intéressantes pour les marchands des quatre-saisons y seront traitées. Tous les marchands sont priés d'y assister.

Le Secrétaire : Pierre JANSSENS.

VENDREDI

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des plafonneurs, plâtriers, cimentier. — Vendredi 23 janvier, assemblée pour tous les ouvriers de la section, à 5 h. 30, au siège habituel rue des Sarrazins, 96.

Tous devront être présents vu l'importance de cette réunion.

PARTI SOCIALISTE

A LOOS

JEUNESSE SOCIALISTE

L'organisation d'une section de Jeunesse Socialiste à Loos étant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la section, nous invitons les jeunes gens désirant y participer à venir au siège du Parti Socialiste le 25 janvier, à 9 h. du matin.

Le fils de notre regretté Henri Ghesquière, député, secrétaire de la Fédération des jeunesses sera présent à la réunion pour donner toutes les indications utiles. G. R.

LIBRE-PENSEE

AVIS AUX MEMBRES LIBRES-PENSEURS

Les citoyennes et citoyens libres-penseurs sont priés de se réunir chez le camarade Planque 96, rue des Sarrazins, le mercredi 30 courant, à 6 heures du soir pour fermer un groupe, Wazemmes, Esquermes, Vauban et les habitants de la rue des Postes (allée droite).

Sujet : organisation pour convoi civil.

PLANQUE ALBERT.

DUNKERQUE

LA GRÈVE DES MÉTALLURGISTES

L'ARBITRAGE EST ACCEPTE DANS LA MAJORITE DES USINES

C'est dès aujourd'hui, l'épilogue du drame ouvrier qui fut le cauchemar des sept dernières semaines, et qui imposa les plus pénibles privations dans les familles des travailleurs.

Combien de souffrances, et même aussi d'incidents regrettables, eussent été évités si cette juridiction si équitable, l'arbitrage eut pu se substituer aux débuts du conflit, aux catégoriques refus patronaux.

Les conséquences matérielles de ce long arrêt du travail sont considérables pour tous, et pour chacun, et c'est pourtant bien contraire aux nécessités actuelles de production et aux exigences de la vie.

Mais les choses ne finissent-elles pas souvent par où elles auraient dû commencer.

Enfin, la situation est claire maintenant. Le travail est repris en partie depuis ce matin, et demain il le sera complètement.

De son côté, M. Dewulf, qui fut reconnu par les parties intéressées, l'arbitre de la situation, s'est empressé de recueillir les éléments utiles à édifier sa conscience. Dès ce matin, les réunions se poursuivent et il est permis d'espérer le règlement définitif pour mercredi 21 courant.

Il ne reste dans ce concert d'entente que la note discordante de l'intransigeance des dirigeants de l'Usine Firminy. Jusqu'ici ils refusent l'arbitrage ; mais pour ce point isolé, des résolutions ont été prises. Les ouvriers de cette usine resteront en état de grève, et seront soutenus comme il convient par leurs camarades.

L'ECLAIRAGE

La conséquence de la fin de la grève dans la Métallurgie va avoir à bref délai une heureuse répercussion sur la question du gaz et de l'électricité.

Une réunion a eu lieu cet après-midi à la Mairie où M. Terquem, maire, avait convoqué M. Billonnet, directeur de l'Usine à gaz, et les dirigeants du Syndicat ouvrier de la Métallurgie.

De cette entrevue, il ressort qu'assez rapidement, une quinzaine de jours, paraît-il, une grande amélioration se produira.

La crise du charbon

Il commence à arriver à Dunkerque du charbon allemand. Nous avons déjà reçu plusieurs cargaisons par vapeurs, venant de Rotterdam.

Aujourd'hui, nous en avons reçu un par bélandre, arrivée directement de la Sarre, et qui est destinée aux Ponts-et-Chaussées.

APRES UN DRAME DE LA MER

Le vapeur « Docteur Pierre Benoit » des Messageries maritimes, vient de rentrer à Dunkerque, ayant à son bord 34 hommes d'équipage du vapeur belge « Sorbier », naufragé et abandonné au large de Brest.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Affaires de vol. — 15 jours de prison à Marie Dusse, veuve Leclercq ; Julie Dedulle, veuve Delcourt, et Philomène Delcourt, veuve Dedulle pour vol de navets.

— 3 mois de prison à Andréa Delcroix, femme Vantroyen, qui, pour récompenser son cousin, M. Prévost, marchand de cuir à Mons-en-Barœul de l'avoir hébergée, lui vola un portefeuille contenant une centaine de francs.

— 1 mois à Victoire Huyge, femme de ménage, pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de Mme Smal, rue Mirabeau, à Lille.

— 200 fr. d'amende à Marie Dufrensy, pour avoir mis en vente du matériel laissé chez elle par des soldats américains.

LES VOLEURS

Mlle Claire Hanchon, femme de ménage, accusée d'avoir volé du linge de table, un parapluie et divers objets au préjudice de Mme Farinaux, de Mons-en-Baroeul, est condamnée à 2 mois de prison avec sursis, et 100 fr. d'amende.

— Le sieur Noël Wynckier, qui déroba une charrette à bras, à M. Vandenbrouck, écope 50 francs d'amende.

— Pour recel de quatre lits en acajou, qui lui furent donnés par les Allemands, au cours de l'occupation, Amélie Dewaele, femme Plouy, de Marcq-en-Baroeul, se voit condamnée à trois mois de prison avec sursis.

UN BRUTAL. — Le nommé Jean Desmet, maçon, qui, au cours d'une bagarre, porta plusieurs coups de casse-tête au cabaretier Decupère, et brisa deux glaces à son établissement, récolte trois mois de prison par défaut.

LA MARGARINE. — Mme veuve Willaert, épicière à Lomme, pour infraction à la loi de 1905, sur la margarine, se voit gratifier d'une amende de 100 francs.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Aujourd'hui mardi, et demain mercredi : LES NOUVEAUX RICHES, par la tournée du Théâtre Sarah Bernhardt, avec M. Colas, en tête de la distribution.

Rideau à huit heures et demie.

— Samedi, LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, et LES OUVRIERS.

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Nous rappelons que le dimanche 25 janvier prochain, le compositeur Marc Delmas doit venir nous donner une audition de la cantate qui lui valut le prix de Rome. Au programme également, des Œuvres de Cl. Debussy, Lulli et Dupan. Parmi les artistes inscrits, relevons les noms de M. Dargès, le populaire baryton de l'Opéra, qui obtint jadis tant de succès dans notre ville. Tous les amateurs de belle musique seront à la Salle Industrielle ce jour-là.

PRINTANIA
5, RUE D'AMIENS, 5
SEMAINE DE GALA
PROGRAMME SENSATIONNEL
du Vendredi 16 au Jeudi 22 Janvier inclus
La LANTERNE Rouge
drame de mœurs chinoises interprété par
Nazimova La plus sensationnelle révélation artistique
LE CERF, film documentaire instructif et amusant
Un Terrible Adversaire
comédie sentimentale interprétée par
DOUGLAS FAIRBANK et BESSIE-LOVE
:: CHANSONS FILMÉES ::
Paysage — Tu l'r'verras Paname
— Tous les Jours —
à 3 h., MATINÉE — SOIRÉE à 8 h.

OMNIA PATHÉ
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

THÉATRE DE L'UNION

Ce soir, à 8 h., Représentation extraordinaire. Grand Orchestre.

1. **LA LEGENDE DU CAPITAINE COOK**, drame en 5 parties.
2. **GRAZIELLA**, grande comédie sentimentale en 4 actes.
3. **MARIAGE SECRET**, drame en 3 tableaux.
4. **L'HYPOTISEUR**, film comique burlesque en 2 parties.
5. **Les Pyjamas roses**, scène gaie.

PARTIE CONCERT : **Jane VENNIX**, forte chanteuse. — **Léo NIEBERS**, chanteur à voix.

Grand orchestre de 10 musiciens.

Location de 9 h. 30 à 11 h., de 2 h. à 4 h. et à partir de 6 heures.

Demain, même spectacle à 8 heures.

Jeudi, matinée populaire à 3 h., soirée à 8 h.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

D. O. H., 5. — 1. Adressez une demande (sur demande sera déposée par vos soins au bureau mitimbre à un franc) au ministre de la Justice. Cette demande sera déposée par vos soins au bureau militaire de la préfecture. — 2. C'est indispensable si vous voulez bénéficier des avantages de la loi.

Un automobile en panne. — Vous aurez dû dénoncer le contrat que vous aviez passé avec la compagnie W... pendant la période au cours de laquelle la société en question a été interdite en France. Comme vous ne l'avez pas fait et que depuis la compagnie a repris ses opérations, vous êtes resté lié par votre contrat. Vous ne pourrez dénoncer ce dernier que dans le délai prévu par la police, avant 1923. — D'autre part, vous vous êtes assuré à une autre compagnie. Le nouveau contrat subsiste entier : vous serez forcé de satisfaire aux conditions auxquelles vous avez souscrit. — Nous ne vous cachons pas que cette situation est bizarre et surtout onéreuse pour vous ; mais c'est là le résultat d'un concours fâcheux de circonstances.

F. B. M. — 1. Non, il n'y a pas là de dommages directs comme le veut la loi. — 2. Vous devez payer depuis avril dernier. — 3. Faute par vous de payer, le propriétaire pourra vous expulser.

Eprouvée par la guerre. — 1. Vous n'avez reçu qu'un titre provisoire. La question posée sera réglée lors de la délivrance du titre définitif. — 2. Pour le diplôme, il faut écrire au service géographique de l'Armée, 43 bis, avenue de La Motte-Piquet. — Pour les citations, au dépôt du dernier régiment auquel a appartenu le défunt.

Debuyser, N° 41, à Lille. — Elle doit payer à partir du jour de sa rentrée à Lille.

33 Pieds d'Intestin.

L'intestin a 33 pieds de long, soit 10 mètres. Or, il y a des malheureux qui ne vont à la selle que tous les 5 ou 6 jours. Ils ont le teint terreux, l'haleine fétide, des furoncles sur le corps et au visage.

La "SCAVULINE", purgatif-laxatif, guérit la constipation la plus opiniâtre et en prévient le retour. En dragées sans goût, sans odeur, on prend la "Scavuline" le soir, on a satisfaction le matin.

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, Fr. 3.- la boîte, plus Fr. 0.30 timbre-taxe par boîte, pour nombreuses purgations.

D. C., 1904. — 1. Dans votre logement actuel, le propriétaire peut vous augmenter puisqu'il s'agit d'une nouvelle location. Vous n'auriez droit aux avantages prévus par la loi que si vous rentriez dans votre ancienne maison. — 2. Pour votre gratification, écrivez au sous-intendant militaire, 18, rue Marais, à Lille.

Un camarade, R. L. — Vous êtes exonéré pendant la durée de votre incorporation et les six mois qui suivent. — Si vous payez, le propriétaire doit faire les réparations indispensables. S'il ne les fait pas, appelez-le devant la commission arbitrale.

Un zouzou de l'Yser et de Douaumont. — Si votre mère a déjà fait une demande avant le 23 octobre dernier, elle doit adresser une réclamation au préfet. — 2. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles pour vos trois années d'active.

Un sapeurpompier d'Haubourdin, N° 3881. — 1. Non. — 2. Non. — 3. Non. — 4. Non, puisque vous n'avez pas été incorporé.

Un ennuyé de Wazemmes. — 1. Oui. — 2. Oui. — 3. Avant le 23 janvier 1920. — 4. Vous devez toujours ces termes échus ; il faudra vous acquitter.

Un fervent du syndicat, D. C. — Vous ne pouvez prétendre à aucun rappel de secours de ce genre.

Une mère qui a un fils de la classe 18, 56. — 1. Oui, à condition d'avoir fait établir un dossier à la mairie avant le 31 décembre dernier.

Rintintin C. I. — 1. Au service central des réclamations de la compagnie du P. L. M., gare de Lyon, à Paris. — 2. Demandez l'objet ou une indemnité équivalente.

Comme Lisette. — 1. Oui, il s'agit d'une nouvelle location et le propriétaire pourrait exiger le paiement des loyers échus depuis 1915. — 2. Dès maintenant.

Apprenez rapidement [illegible]
Demandez le Programme gratuit
des Etablissements JAMET-BUFFEREAU
75 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

Un ancien poilu qui laime sa blonde, P. A. — Adressez une réclamation au général commandant le 1er corps d'armée, 14, rue Négrier, à Lille.

Mère chérie à Lille. — 1. Oui. — 2. Au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

Un orphelin des belles Pyrénées Ariégeoises qui aime le Nord. — 1. Il n'existe aucun tarif. Toutefois, il est possible d'intenter des poursuites, quand il y a spéculation illicite sur les loyers. C'est d'ailleurs une question d'appréciation. — 2. Vous serez tenu au courant des progrès réalisés par cette œuvre. — 3. Le siège est actuellement 37, rue de Tournai. Nous ne pensons pas que le bruit recueilli par vous soit exact. — 4. En ce qui touche votre pension vous pouvez faire appel devant le tribunal départemental des pensions. Envoyez pour cela une lettre recommandée au greffier en chef du tribunal civil de Lille.

Un fils soutien de famille qui veut savoir. — La solution intervenue est avantageuse pour vous. Votre mère ne pouvait en effet prétendre à l'exonération pendant les six mois qui ont suivi votre démobilisation, attendu que ce n'était pas vous qui étiez le locataire.

Rabelais, 7, Saint-Maurice. — Actuellement, vous devez payer ; mais vous n'auriez pas dû accepter l'augmentation : vous pouviez en effet en faisant faire la notification par huissier, obtenir la prorogation de deux ans aux conditions de 1914. Il est maintenant trop tard, puisque vous avez accepté. — Pour les réparations, adressez-vous à la Commission arbitrale.

Un lecteur du Réveil, N° 28. — 1. Si. — 2. Non. — 3 Pour vous mettre en règle, appelez l'ancien locataire devant le président de la commission arbitrale afin de lui faire connaître votre intention de résilier le bail passé avec lui.

A. B. C. — Oui, vingt francs par mois.

A. B. C. D., Lille. — La loi ne contient aucun article dans le sens des dispositions auxquelles vous faites allusion. Au contraire, l'instruction interministérielle du 24 février 1919 prescrit, dans son article 12, de rejeter les demandes présentées par les pensionnés qui se trouvent dans votre situation. Vous touchez en effet une indemnité pour charges de famille qui équivaut à un secours alloué à votre enfant.

TAUPIERS je paie le maximum pour peaux de taupes d'hiver. Envoyer vos taupes A. WEIL, fourreur, 4, rue Sainte-Anne, PARIS. Pour grosses quantités on se rendra sur place.

Un vrai Gayant, lecteur du « Réveil ». — Ecrivez au sous-préfet de Douai ; vous recevrez une nouvelle avance conformément à la décision récente du ministre des Régions libérées.

Quoquidit. — Oui, adressez une réclamation au dépôt du régiment dont il faisait partie.

J. B. C. U. 389. — 1. Voyez le commissaire de police. Vous pourrez obtenir l'assistance judiciaire. — 2. Ils pourront tous deux être condamnés à une amende.

Graziella, 2. — 1. Ecrivez au préfet, 3e division, 2e bureau. — 2. Elle doit payer depuis avril 1919. — 3. Elle évitera l'augmentation de loyer en faisant notifier à son propriétaire par un huissier son intention d'obtenir la prorogation de deux ans, aux conditions de 1914.

Une orpheline, E. K. — A notre avis, vous devez être exonérée jusqu'en avril 1920. Adressez-vous au président de la Commission arbitrale.

Garde voies à Lille. — Ceci constitue un changement. Vous êtes donc considéré comme nouveau locataire, partant vous devez payer et pouvez être augmenté.

Vive Ta-tave. — Tenez-vous en aux indications données dans notre article du 23 décembre. Vous n'avez droit à l'exonération que pendant les six mois qui suivent votre démobilisation : ceci résulte exclusivement des instructions du ministre de la Justice.